

Prométerre **MAG**



N° 18 Avril 2023

Bulletin trimestriel de Prométerre

Association vaudoise
de promotion des métiers de la terre
Avenue des Jordils 1-3
1006 Lausanne
www.prometerre.ch
Diffusion: Agri

Empreinte carbone

UN GRAND PAS DANS LA BONNE DIRECTION

Protection des troupeaux p. 5

**L'agriculture vaudoise
sur le petit écran** p. 5

InnoVino 2023 p. 7



Climat

Empreinte carbone et potentiel de séquestration, c'est parti pour les exploitations vaudoises !

Aude Jarabo, Prométerre

Présentées lors d'une conférence de presse à Féchy le 21 mars, les conclusions de l'étude sur l'empreinte carbone des fermes vaudoises sont très encourageantes. Ce travail préliminaire ouvre ainsi la voie à la certification de centaines d'exploitations agricoles et viticoles afin de préparer l'agriculture aux défis liés au changement climatique, l'une des thématiques essentielles de ce 21^e siècle.

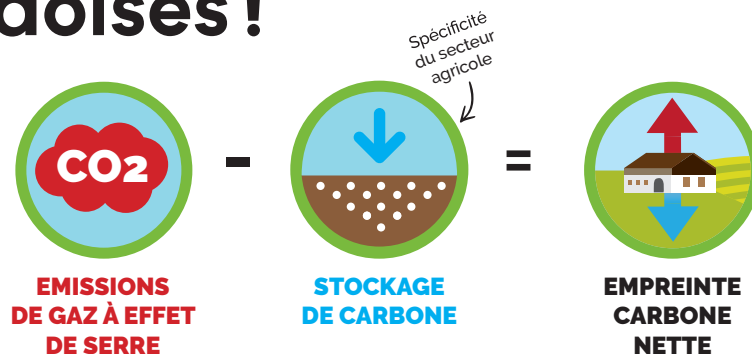
Faire son empreinte ou son bilan carbone consiste à évaluer tout ce qui génère ou capte des gaz à effet de serre sur une exploitation. Cette analyse globale du système agricole – pratiques et structure de la ferme – permet d'identifier les leviers d'action possibles pour améliorer l'impact climatique de son entreprise. Se projeter dans ses choix entrepreneuriaux vis-à-vis du climat est également l'opportunité d'identifier et de prioriser des pistes d'optimisations économiques.

Au-delà des leviers d'actions bien connus qui requièrent des investissements importants comme par exemple la production et l'auto-consommation d'énergie renouvelable ou la réduction de la consommation de carburants (biogaz, panneaux solaires, batteries, matériel électrique, ...), il est tout à fait possible de limiter ses émissions via des optimisations agronomiques. On peut aussi faire baisser sa production de méthane sans changer la taille de son cheptel via la gestion de son troupeau et de son affouragement (taux de remonte, optimisation des concentrés, âge au premier vêlage, durée de vie des vaches, productivité des animaux, ...) ou encore diminuer les émissions de protoxyde d'azote en réduisant de quelques jours la durée au bâtiment ou l'optimisation de l'azote. Autre option : agir sur la captation de carbone atmosphérique via la gestion de ses sols et de sa fertilisation (couverts, travail du sol, gestion des engrais organiques, ...). L'optimisation « carbone » sur sa

ferme va de pair avec une optimisation économique car réduire ses émissions sur son domaine agricole permet de gagner en efficacité et de maîtriser ses charges tout en renforçant la résilience de l'exploitation face aux aléas climatiques tels que la sécheresse.

L'empreinte carbone ?

Pour établir l'empreinte carbone d'une entreprise agricole on recense l'ensemble des émissions de gaz à effet de serre et on quantifie la séquestration de carbone par les sols. Pour cela, une majorité des informations sont récupérées via des recensements et bases de données (BDTA) et complétées par l'agriculteur (montant de facture d'électricité, rotation, surface de panneaux solaires, ...). Un conseiller réalise les calculs d'émissions pour les productions de la ferme (kg éq.CO₂/kg de lait, kg éq.CO₂/kg de céréales, ...). Des prélèvements de sols sont effectués sur les parcelles de terre arables pour mesurer les stocks de carbone et estimer le potentiel de séquestration annuelle liée aux pratiques en place. À partir de ce résultat d'empreinte carbone, une liste des leviers individuels mobilisables sur la ferme peut être établie et permet à l'agriculteur de choisir ce qui lui convient en fonction de ses objectifs. Avec l'aide d'un conseiller, un plan d'action individuel est ensuite élaboré afin de simuler l'impact de ces changements sur l'empreinte carbone de la ferme.



Les 500 premiers soutenus

Le volet agricole du plan climat vaudois prévoit des mesures de soutien à la réalisation des diagnostics d'émissions et de séquestration dans les sols. Une mesure d'impulsion est également prévue pour soutenir spécifiquement les agriculteurs qui séquestrent déjà du carbone dans leur sols ainsi que des aides pour ceux qui souhaitent entamer la démarche.

Des résultats encourageants

Sur le territoire vaudois, une vingtaine de fermes pilotes ont déjà réalisé leur bilan carbone et les

résultats sont très encourageants avec des matières premières dont l'empreinte carbone est en deçà des moyennes européennes et mondiales. Si de nombreux leviers d'action individuels ont pu être identifiés, ces fermes ont d'ores et déjà permis de recenser des productions bas carbone voire puits de carbone (qui stockent plus de gaz à effet de serre qu'elles n'en émettent) ! Ces états des lieux sont une opportunité de mieux communiquer sur nos systèmes et de démontrer le rôle positif de l'agriculture pour le climat.

Calculer mon empreinte carbone ?

Compléter le formulaire en ligne et obtenir un devis personnalisé : www.prometerre.ch/plan-climat-vaudois

Pour toute question ?

Écrire à : diagnostic.carbone@prometerre.ch

Postuler pour réaliser des prélèvements de sols ?

Écrire à : terreemploi@prometerre.ch

Quels soutiens du plan climat vaudois ?

Par exploitation :

- Fourniture des données de l'exploitation pour réaliser un bilan d'émissions de gaz à effet de serre individuel : CHF 300.—
- Réaliser un diagnostic de séquestration du sol (prélèvements, analyses et bilan) : CHF 1'500.—
- Plan d'action sol « identification des leviers individuels » : CHF 1'000.—
- Mesure d'impulsion sol : jusqu'à CHF 7'000.—



Sur le terrain

Bilan carbone, une opportunité pour s'améliorer et mettre en valeur sa production.

Propos recueillis par Steve Montandon, Prométerre



Christian Streit, agriculteur à Aubonne, a participé au projet pilote de mesure du bilan carbone de Prométerre. Voici son retour d'expérience.

Pourquoi avez-vous choisi de participer au projet pilote de mesure du bilan carbone ?

Je suis de nature curieuse et j'aime bien tester des nouveautés. Je suis toujours partant pour aider à faire évoluer notre agriculture. Quand on m'a demandé si je voulais participer à ce projet pilote, je n'ai pas longtemps hésité avant de dire oui. L'idée de calculer le bilan carbone de mon exploitation et de ses branches de production me plaisait beaucoup. Cette expérience représentait une occasion de découvrir les points forts et les points faibles de mon entreprise afin d'identifier les leviers d'amélioration possibles. De plus, je me demandais quel était l'impact au niveau des émissions de gaz à effet de serre de mon passage à l'agriculture biologique après avoir pratiqué l'agriculture de conservation des sols. J'ai constaté une augmentation des heures de tracteur, mais je n'avais pas de données concrètes pour comparer les deux systèmes. Grâce au projet pilote, je peux mettre en balance mes nouvelles méthodes de production avec celles de mes collègues.

Comment avez-vous vécu cette expérience ?

On pourrait craindre que la participation à ce projet pilote soit chronophage, mais cela n'est pas le cas. J'ai mis à disposition les données de mon exploitation, puis les responsables du projet m'ont contacté pour me prévenir qu'ils allaient venir prélever des échantillons de terre. Finalement, je peux dire que ce projet m'a permis

d'obtenir des résultats très intéressants avec peu de travail requis. J'ai maintenant un bilan carbone de mes branches de production qui me sera utile pour l'avenir.

Comment interprétez-vous vos résultats ? Comment comptez-vous les utiliser ?

Il y a deux choses : une confirmation et une surprise. Au niveau de mon vin, j'ai eu la confirmation que je me trouve dans la bonne fourchette avec très peu d'émissions de carbone. Ce bon résultat s'explique par l'enherbement complet de mon vignoble. Cette pratique permet de stocker beaucoup de carbone. C'est pourquoi le bilan est plus favorable que celui d'un vignoble français où le terrain est nu.

Pour mes vaches allaitantes, j'ai constaté que mon modèle extensif basé sur les herbages est moins bon pour le climat qu'un modèle plus intensif avec des Black angus nourries en partie avec du maïs. La différence s'explique par la durée de vie de l'animal, car ma méthode nécessite une plus longue période d'engraissement. Dans ce cas, le bien-être animal est en contradiction avec l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Rien n'est ni tout noir, ni tout blanc. Le défi est de trouver un juste milieu.

Pour ce qui est des grandes cultures, je vais dans la bonne direction avec ma volonté de pratiquer l'agriculture biologique de conservation. La couverture presque permanente du sol grâce aux couverts végétaux et aux sous-semis permet de stocker beaucoup de carbone. Afin d'améliorer mon bilan, je vais essayer de pratiquer plus le semi-direct.

Je suis content de ces résultats. J'ai maintenant des chiffres concrets pour illustrer mes efforts. Ces données sont compréhensibles pour tout le monde : du politicien au consommateur. À l'avenir, je vais probablement utiliser mon bon bilan carbone, notamment au niveau du vin, pour me démarquer de la concurrence étrangère.

ÉDITO



Un concept d'alimentation durable fondé sur des illusions

Luc Thomas, directeur de Prométerre

Il y a quelques semaines, un comité scientifique dénommé Avenir Alimentaire Suisse publiait un volumineux rapport dans le but d'initier la transformation de notre système alimentaire pour le rendre durable. À ses yeux en effet, le système actuel ne l'est pas car il compromettrait les bases nécessaires pour garantir la sécurité alimentaire des générations futures.

Dans sa partie introductive, ce document souligne que la transformation du système alimentaire est une tâche politique et sociétale et doit être portée par l'ensemble des parties prenantes, du producteur agricole au consommateur en passant par la transformation et le commerce. Il rappelle aussi que la durabilité comporte trois composantes, environnementale certes mais aussi économique et sociale.

Cette approche plutôt pondérée ne se confirme malheureusement pas dans la suite du rapport, où sont présentés les voies et moyens pour parvenir à la transformation souhaitée. L'un des objectifs majeurs a trait à notre régime alimentaire, avec pour cible une réduction de moitié de la consommation de viande, de produits laitiers et d'œufs. Il est prévu à cet effet l'introduction d'une taxe carbone sur les denrées alimentaires, combinée à un système de subventionnement des consommateurs à bas revenu. Mais au-delà de ce dispositif – bonjour l'usine à gaz ! –, la quête d'une alimentation davantage axée sur le végétal passerait avant tout par la mise en œuvre d'un arsenal de mesures coercitives frappant l'agriculture. Le but avoué est de réduire massivement les effectifs de bétail en Suisse, en interdisant la construction de nouvelles structures d'élevage, en mettant au besoin hors service des infrastructures existantes et en renchérissant la production par toute une série de taxes.

Ce programme est sous-tendu par une illusion, celle qui consiste à penser qu'il suffit d'agir sur l'offre agricole indigène pour parvenir à modifier le comportements des consommateurs. En d'autres termes, qu'en produisant moins de viande — ou de la viande hors de prix — en Suisse, il s'en consommera moins. Ce serait vrai si, simultanément aux mesures prises en Suisse, il était possible de restreindre de manière effective les importations mais également d'empêcher le consommateur d'aller chercher de l'autre côté de la frontière les marchandises qu'il ne trouverait plus dans les étals du pays. Nous savons que ce n'est pas chose possible.

Nous sommes étonnés enfin que les auteurs de ce rapport ne se soient apparemment pas souciés de la recevabilité de leur programme par l'opinion publique, dont on imagine mal qu'il puisse se concrétiser sans un passage par la case votation. Or, ce programme s'appuie en grande partie sur des thèses et des principes d'actions clairement rejetés lors des scrutins de ces deux dernières années sur les objets agricoles et climatique. Il serait étonnant que le simple ajout d'un vernis scientifique suffise à leur redonner une réelle chance de succès.

SE PROMENER DANS LES CHAMPS



DANS TOUTE LA SUISSE

ART. 699 CODE CIVIL

Chacun a libre accès aux forêts et pâturages d'autrui et peut s'approprier baies, champignons et autres menus fruits sauvages, selon l'usage local.

LES PÂTURAGES

- fonds qui servent essentiellement à faire paître du bétail;
- terrains impropres aux cultures.

MAIS PAS

- prairies de fauche grasses;
- prairies extensives et autres surfaces de promotion; de la biodiversité (jachères, prés à litière, lisières, bordures tampon);
- vergers, châtaigneraies ou autres noyeraies;
- vignes et pépinières de toutes sortes;
- cultures en général.



DANS LE CANTON DE VAUD

Droit de passage des promeneurs

du 15 novembre au 15 mars (art. 78 CRF) sur:

- prés non clôturés;
- champs non labourés et non clôturés.

Droit de passage sur tout fonds pour:

- les chasseurs (durant la période de chasse art. 40 LFaune);
- les pêcheurs et droit de stationner le long des cours d'eau (durant la période de pêche art. 31 LPêche);
- les bateliers et leurs aides le long des lac de Neuchâtel, de Morat, de Joux, de Brenet et du lac de Bret (art. 1 et 2 LML).



LES CLÔTURES

En principe, les pâturages et forêts ne doivent pas être clôturés, sauf si usage local ou intérêt prépondérant.

Exemple: protéger la forêt ou empêcher les bêtes de s'enfuir ou de causer un dommage à des tiers (ATF 96 I 97 = JdT 1971 I 110).

Si clôture: prévoir un portail pour garantir le droit d'accès aux forêts et pâturages.

Limites:

- absence de tout dommage pour les cultures.
Si risque de dommage = pas de droit de passage;
- si passage régulier = droit de servitude doit être prévu (art. 80 CRF- VD).

LES MOYENS DE DÉFENSE DU PROPRIÉTAIRE



- Droit d'expulsion (la force n'est pas recommandée. On préférera la sommation et l'appel à la police art. 926 CC);
- action en dommages-intérêts (art. 41 ss CO);
- mise à ban dans certains cas (art. 258 CPC).



- Possibilité de demander à la Municipalité de faire interdire le passage de cavaliers (art. 79 CRF);
- demandes de mise à ban des pâturages au juge de paix (art. 27 CRF).

Avant d'entamer des démarches, pensez à contacter votre assurance juridique. La SRPJ est là pour vous conseiller au 021 614 24 25



Littering

Nouvelle campagne contre les déchets sauvages

Océane Martin, Prométerre

Cette année l'Union suisse des paysans (USP) renforce son dispositif de lutte contre le littering ou l'action d'abandonner ses déchets dans la nature. Prométerre soutient cette initiative. Entre morts d'animaux, dégâts sur les machines, travail supplémentaire pour les familles paysannes, et atteinte à la santé humaine, les conséquences de cette pratique sont multiples et redoutables.

Il y a dix ans, l'USP imprimait pour la première fois des panneaux nationaux afin de sensibiliser à

l'élimination correcte des déchets. Face à la croissance constante de ces agissements, l'USP a décidé de réagir et de renforcer son dispositif afin de tenter de mettre un terme à cette pratique déplorable.

En effet, de plus en plus de personnes jettent leurs déchets dans la nature. Des boissons vides, aliments ou emballages de cigarettes finissent dans les champs et aux abords des routes. Pour les familles paysannes, cela signifie qu'elles doivent passer davantage de temps à ramasser les déchets le

long des chemins et routes, temps qu'elles ne passent pas à s'occuper de leur exploitation afin de générer des revenus.

En outre, lorsque les déchets se retrouvent dans les champs, ces derniers sont souvent difficiles à voir au milieu des hautes herbes, ils terminent donc broyés par les machines agricoles et ingérés par les animaux sous des formes pointues et dangereuses qui peuvent conduire à leur mort. Certains déchets rigides produisent également des dégâts sur lesdites machines. Enfin, les mégots

de cigarettes ou les excréments de chiens dans l'herbe destinée à l'alimentation animale sont, quant à eux, nocifs pour la santé animale et humaine. C'est pourquoi l'USP dispose cette année de nouveaux panneaux de bord de route ainsi que de nouvelles bâches pour cette campagne de sensibilisation. En cas d'intérêt, vous trouverez les panneaux chez Prométerre qui soutient vivement cet engagement.

Commandez les panneaux :
communication@prometerre.ch



Protection des troupeaux

Une organisation renforcée

David Rojard, Proconseil

Le Canton met l'accent sur la protection des troupeaux : chez Proconseil, ce sont désormais trois personnes référentes qui se partagent le conseil et l'accompagnement des éleveurs, amodiataires et bergers vaudois.

Initiative cantonale en faveur des détenteurs de bétail

Conscient de la pression croissante des grands prédateurs sur les animaux de rente, le Canton a formulé le souhait de renforcer le soutien et les prestations de suivi des fermes vaudoises et de l'agriculture de montagne en matière de protection des troupeaux. La vulgarisation a pour but de soutenir les détenteurs d'animaux de rente pour leur adaptation à long terme face à la présence de grands prédateurs, tel que le loup, et aussi d'apporter un appui lors de la mise en place de mesures de protection des troupeaux ou de démarches lors d'une attaque.

Proconseil, organe de vulgarisation pour la protection des troupeaux

À cet effet, Proconseil a été chargé par la Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires de l'accompagnement et la réalisation de projets, de la participation à des groupes de travail techniques et organisationnels, de la mise sur pied de séances d'information et des conseils individuels, du suivi en cas de prédation, ainsi que d'autres prestations de formation continue. Le mandat comprend également la diffusion des dernières informations, documents

techniques et résultats de projet relatifs à cette problématique. La page internet dédiée rassemble déjà des détails sur les mesures, le service d'accompagnement pour les démarches d'indemnisations lors de prédation et indique les contacts utiles :

www.prometerre.ch/protection-troupeaux

Une permanence en cas d'attaque

Le nombre de prestations effectuées en 2022 a connu une très forte augmentation et des mesures ont été prises pour pouvoir répondre aux demandes en 2023, qui s'annoncent tout aussi nombreuses. Les forces de travail sur la thématique ont été renforcées et permettent notamment la mise en place d'une permanence pour accompagner les agricultrices et agriculteurs. En semaine, Elena Julier, Henrik Österlöf et Malika Pannatier de Proconseil sont vos répondants techniques.

En cas d'attaque et sur appel du surveillant de la faune, les trois conseillères et conseillers réaliseront sept jours sur sept le constat de dommages sur le terrain et fourniront des conseils personnalisés selon les situations rencontrées.



Clôture de protection à la Rionde-Dessus 2020

Communication

Les nouveaux visages de Campagnes

Alexandre Truffer, Prométerre

En 2023, le service de la communication de Prométerre devient une nouvelle filiale de l'association. Baptisée Campagnes, celle-ci développe deux projets d'envergure — une émission télévisée mensuelle sur l'agriculture et un programme d'ambassadeurs — en sus de ses tâches traditionnelles.

Le vendredi 3 mars à 19h, les téléspectateurs de la télévision régionale La Télé ont fait connaissance avec

Agriculture Durable, une émission de quarante minutes consacrée à l'agriculture. Ces fidèles de la chaîne régionale valdo-fribourgeoise (qui sont 50'000 selon l'Office fédéral de la communication) ont pu découvrir des reportages sur l'énergie, l'endive et La Buvette (du parlement). Les trois invités de cette première — le conseiller fédéral Guy Parmelin, le président de Prométerre Claude Baehler et le spécialiste de la biomasse

Yves Membrez — ont également pu réagir à une rubrique « fact-checking » qui entend corriger des chiffres erronés, mais souvent répétés dans l'espace public, sur l'agriculture. Présentée par Mélanie Freymond, la seule émission agricole du paysage audiovisuel romand espère devenir un rendez-vous incontournable (tous les derniers vendredis du mois à 19h) des professionnels comme des consommateurs intéressés par les thématiques paysannes. L'émission mise en place par Campagnes, le nouveau nom du service de communication de Prométerre, offre une opportunité de parler des réalités du monde rural à un large public. Pour alimenter ce porte-voix de l'agriculture nourricière, Prométerre doit pouvoir compter sur des exploitantes et des exploitants prêts à montrer ce qu'ils font bien et à bien montrer ce qu'ils font. Ce constat a servi de base à la mise en place du projet « Ambassa-

En bref

Le site pour les questions du grand public :

www.agriculture-durable.ch

L'émission télé de Prométerre : à voir tous les derniers vendredis du mois à 19h sur La Télé

à revoir sur l'onglet dédié de La Télé (latele.ch/emissions/agriculture-durable) et

www.agriculture-durable.ch

Pour toute question :

communication@prometerre.ch



deurs». Le 16 mars, deux séances d'information ont permis à une trentaine d'intéressés de découvrir le cadre exact de cette formation à la communication composée de six modules de trois heures. Entre avril et juin, une quinzaine de volontaires suivront cette formation qui leur permettra de gagner en efficacité et en assurance lorsqu'il s'agira de parler du monde rural à ceux qui s'y intéressent, qu'ils soient journalistes, personnalités politiques ou consommateurs.



Proterroir

Toujours à votre service

Océane Martin, Prométerre

Proterroir a fermé ses épiceries en février dernier mais cela ne signifie pas la fin de ses activités. Tenue de La Buvette du Parlement vaudois, approvisionnement des APEMS (Accueil pour enfants en milieu scolaire), service traiteur et paniers cadeaux, la filiale de Prométerre continue de faire rayonner les produits vaudois.

Proterroir a fermé les portes de ses épiceries Terre Vaudoise de la Croix d'Ouchy et de la rue de Genève en février dernier. Cette décision prise à contrecœur reflète les difficultés que rencontrent les acteurs de la vente de produits de proximité. Cette annonce marque

également la fin des activités de vente au détail de la filiale de Prométerre après plus de dix ans de service.

Néanmoins, Proterroir ne cesse pas ses activités pour autant. Le 21 février, la filiale de Prométerre inaugurait l'ouverture de La Buvette du parlement vaudois au public. Au menu : des malakoffs primés du Mont-sur-Lausanne, du saucisson vaudois de Cossonay ou des lentilles de Savigny. Les gourmets venus des quatre coins du canton, peuvent savourer cette cuisine réalisée avec des produits locaux tous les jours de la semaine (de 9h30 à 14h30), à l'exception du mardi, réservé aux parlementaires.

Proterroir poursuit son mandat originel et contribue toujours à la valorisation des produits vaudois par le biais des différentes activités qui ont fait son succès. La filiale de Prométerre maintient notamment son activité d'approvisionnement des APEMS, et poursuit son service traiteur en proposant diverses possibilités pour se régaler de délicieuses spécialités locales à l'occasion d'événements



regroupant entre 30 et 1'500 personnes. Enfin, les paniers cadeaux tant appréciés sont également toujours confectionnés sur demande afin de satisfaire les petits comme les plus gros estomacs.

Retrouvez plus d'informations, réservez et commandez sur :
www.terre-vaudoise.ch et www.labuvette-vaudoise.ch

Prométerre Un nouveau capitaine en 2024

Propos recueillis par Alexandre Truffer, Prométerre

Devenu directeur de l'Association vaudoise de promotion des métiers de la terre en 2001, Luc Thomas prendra sa retraite à la fin de l'année. Le choix de successeur est piloté par le président de Prométerre, Claude Baehler, qui précise ici les étapes de ce processus stratégique.

Qui va choisir le successeur de Luc Thomas ?

Claude Baehler: La commission du personnel (cinq personnes issues du comité de Prométerre) est la cheville ouvrière de la démarche d'engagement du nouveau directeur. Elle a pour mandat de trier les offres de postulation et d'auditionner les candidats papables. En parallèle, cette commission informe à intervalles réguliers l'ensemble du comité, qui valide toutes les étapes du processus, de l'avancement de la démarche. Une fois la phase de

sélection arrivée à son terme, il reviendra au comité de Prométerre de nommer le nouveau directeur.

Quel est le portrait-robot du directeur idéal de Prométerre ?

Claude Baehler: J'évoquerai les trois principaux domaines de compétences nécessaires pour diriger Prométerre. Tout d'abord, être à l'écoute des agriculteurs, leurs apporter des solutions en intégrant la nécessité de s'adapter aux évolutions de la société et au changement climatique. Ensuite, créer une atmosphère de travail qui permette



© FLORIAN CELLA

à tous les collaborateurs de s'identifier aux valeurs – esprit de service, efficacité, responsabilité et convivialité – de Prométerre, complété par une bonne gestion de l'entreprise. Enfin, être un ambassadeur de l'agriculture vaudoise auprès des institutions économiques et politiques dans le canton et au niveau national. Ces trois points sont un condensé d'un cahier des charges complexe et très fourni, mais je suis persuadé que nous trouverons un successeur à la hauteur des défis que Luc Thomas a relevés avec brio et réussite depuis plus de vingt ans.

Quelles sont les prochaines étapes de ce processus ?

Claude Baehler: Les candidats avaient jusqu'au 14 mars pour transmettre leur candidature. La phase de sélection se terminera avant le 30 juin, afin que le futur directeur ou la future directrice, puisse prendre ses dispositions pour entrer en fonction le 1^{er} janvier 2024. Précisons enfin que Luc Thomas a confirmé qu'il sera disponible pour épauler le nouveau capitaine pendant les six premiers mois de l'année prochaine.

Viticulture Excellent millésime pour InnoVino

Estelle Pouvreau et Axel Jaquero, Proconseil

Après une édition 100 % digitale dans un contexte de pandémie, les journées d'information viticole et œnologique ont fait peau neuve à Savigny, les 24 et 25 janvier dernier.

Dans un nouveau format, avec des matinées de conférences et des après-midis consacrés à des ateliers pratiques, l'évènement InnoVino a accueilli plus de 300 professionnels sur les deux journées. Si les conférences viticoles étaient majoritairement axées sur la problématique phare du mil-

lésime 2022 caniculaire, c'est-à-dire le stress hydro-azoté, les interventions œnologiques ont traité de sujets non moins « brûlants » : l'économie des intrants et des ressources (énergie, eau), à travers de nouvelles technologies ou grâce à la mise en œuvre simple de bonnes pratiques à la

cave. Les sondes connectées pour le suivi des fermentations et de l'élevage en barriques ont rencontré un fort intérêt.

Ravageurs passé à la loupe

Les conférenciers viticoles ont bien sûr traité des actualités phytosanitaires, une thématique incontournable de ces journées d'information. La situation au niveau de la flavescence dorée semble sous contrôle. Malgré l'apparition chaque année de nouveaux foyers, les moyens de lutte mis en place dans les différents périmètres montrent jusqu'à présent leur efficacité. On a même pu apprendre que l'insecte vecteur, une cicadelle bien particulière, avait comme nous des préférences de cépages pour son alimentation. Les inquiétudes portent surtout sur des maladies fongiques comme le black rot, contre laquelle les moyens de lutte en viticulture biologique sont particulièrement limités, mais également sur de nouveaux ravageurs qui ont été passés à la loupe, au sens propre et figuré, lors des ateliers de l'après-midi.



Les recherches menées depuis plusieurs années par Agroscope concernant le suivi et les effets de réductions d'alimentation en eau et en nutriments ont montré que le matériel végétal n'est pas égal face à ces contraintes. Malheureusement, le chasselas fait partie des cépages sensibles et les stress liés à une période de sécheresse précoce et prolongée marquent facilement les vins. Heureusement, il existe quelques leviers à disposition des vignerons, comme le choix des porte-greffes ou la gestion de l'enherbement et de l'alimentation azotée.



Pour en savoir plus : www.prometerre.ch/innovino

Une escapade à Lausanne?

N'hésitez pas à faire un crochet par le bien connu quartier lausannois de la Cité afin de découvrir La Buvette du parlement vaudois, sa terrasse, ses vieilles pierres ainsi que sa carte savoureuse à base de produits de l'agriculture vaudoise. Gérée par Proterroir, la filiale de Prométerre, cet établissement autrefois réservé aux députés est ouvert au public tous les jours de la semaine sauf le mardi.

Informations et réservations sous :
labuvette-vaudoise-ch



Un café avec...

David Gagliardo
Directeur de la FRP et responsable des ressources humaines

Directeur de la Fondation rurale de prévoyance (FRP) et récemment nommé chef des ressources humaines, David Gagliardo fait aussi de la batterie durant son temps libre. Cet emploi du temps rock'n'roll ne l'effraie pas.

Qui êtes-vous, David Gagliardo ?

J'ai 52 ans et je vis sur la Côte depuis mes 20 ans. Je fais du vélo et du tennis et je me suis mis à la batterie depuis un peu plus de deux ans maintenant. Ainsi, je compose quelques partitions pendant mon temps libre.

Et que faites-vous chez Prométerre ?

Je suis dans l'entreprise depuis trois ans. J'ai d'abord repris les rênes de la FRP pour laquelle j'ai mené avec mon équipe de nombreux projets visant à améliorer la qualité des services fournis aux assurés. De plus, depuis le 1^{er} janvier 2023, j'ai été sollicité pour m'occuper de la transformation du service du personnel en service des ressources humaines. Un projet d'envergure qui vise à redesigner le service dans le but de fournir des prestations plus complètes aux collaboratrices et collaborateurs.

Quels changements ont été opérés entre le service du personnel et le service des ressources humaines ?

Les changements ne sont de loin pas terminés ! Il faut comprendre ce bascu-

lement comme un processus qui s'étale sur plusieurs mois. Alors que le service du personnel s'occupait essentiellement du paiement des salaires, le service des ressources humaines a pour objectif d'avoir une vision complète d'un collaborateur dans l'entreprise, depuis le moment de son recrutement jusqu'à son départ, en passant par son intégration, sa formation, sa vie sociale et sa qualité de vie au travail. Et bien entendu, le but est de fournir aux unités des prestations administratives de qualité en matière de gestion des ressources humaines.

Des futurs projets pour le service RH ?

Nous en avons plusieurs ! Nous souhaitons entre autres créer des cursus d'apprentissage au sein des différentes unités. L'objectif est également de revoir le système d'évaluation en place dans l'entreprise, et de doter le service des RH d'un module de gestion des ressources humaines nécessaire à son bon fonctionnement.



Réponse d'expert...

Pierre Guignard
Directeur d'Estimapro

Que signifie le terme « entreprise agricole » au sens de la Loi sur le droit foncier rural (LDFR) et quel impact peut avoir ce statut ?

Sa définition se trouve à l'article 7 LDFR, qui indique que l'entreprise agricole est une unité composée de terres, de bâtiments et d'installations agricoles et qui exige au moins une unité de main-d'œuvre standard (1 UMOS). Il est donc clair, contrairement à ce que l'on peut entendre parfois, que le seul fait d'exploiter un domaine agricole et de participer au recensement des parcelles ne suffit de loin pas à constituer une entreprise. Ce calcul des UMOS se base sur le potentiel du domaine en question. À titre d'exemple, il tient compte non pas des animaux effectivement détenus dans l'étable, conformément à l'indication fournie avec le décompte des paiements directs, mais bien du nombre de places totales qui sont disponibles selon la réglementation en vigueur. Quant aux surfaces exploitées, qui ne sont pas garanties à long terme, comme celles situées en zone à bâtir, elles ne font pas partie de ce calcul. La notion d'entreprise agricole est particulièrement importante pour un acheteur ou pour un propriétaire foncier qui souhaite aliéner l'une de ses parcelles, voire l'entier de son domaine. C'est d'ailleurs parfois seulement à ce moment-là que l'exploitant cédant ou acquéreur remarque les répercussions que peuvent engendrer ce statut.

La reprise d'une entreprise à la valeur de rendement agricole ou au double de la valeur de rendement d'immeubles agricoles, le droit de préemption du fermier lors d'aliénation de l'entreprise ou des immeubles agricoles qu'il exploite, l'achat d'un bien-fonds à une autre entreprise agricole ainsi que l'avantage fiscal lors de la cessation d'activité font partie des possibilités réservées aux exploitations qui répondent au statut d'entreprise agricole au sens de l'article 7 LDFR. Cependant, lors d'une cession d'activité, les propriétaires d'une entreprise agricole sont souvent surpris lorsqu'ils découvrent qu'ils ne peuvent pas répartir leurs parcelles comme ils l'entendent, même en famille. En effet, l'article 58 LDFR interdit ce que l'on appelle le partage matériel, soit le fait de soustraire un immeuble ou une partie d'immeuble d'une entreprise.

Estimapro Sàrl est une société spécialisée dans les expertises en matière de droit foncier rural. Dans ce cadre, nous sommes régulièrement sollicités pour déterminer le statut d'entreprise agricole de domaines et restons volontiers à disposition (021 614 24 22) pour répondre à vos demandes.